

AFFAIRE N° 8. - Marché de gré à gré à passer avec la SEGEFOM pour la construction d'un GROUPE SCOLAIRE de 10 classes et 1 logement aux CAMELIAS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 14 AOUT 1970, les travaux de construction de 10 classes au Groupe Scolaire des Camélias (filles) ont été mis en adjudication. Cette adjudication s'est avérée infructueuse.

Après consultation de diverses entreprises par notre architecte, le Cabinet BOSSU, je vous propose de passer un marché de gré à gré avec la SEGEFOM, pour un montant de 38 756 000

Les honoraires d'architecte s'élèvent à 1 600 240

ce qui nous donne un montant total de 40 356 240

Le financement de ces travaux serait ainsi assuré :

Subvention de l'Education Nationale .. 30 000 000

Possibilités d'emprunt C.C.C.E.

(classes) 915 000 x 10 9 150 000

(logement) 835 000 x 1 835 000

d'ou un montant de 9 985 000 9 985 000

ce qui nous donne un total de 39 985 000

39 985 000

d'ou une différence à la charge de la

Commune de 371 240

Différence que je vous demande de m'autoriser d'ores et déjà à prendre en charge au Budget Primitif 1970 - article 903 - chapitre 2 304.58.

Mesdames et Messieurs, quel est votre avis à ce sujet.

A ce propos, j'attire votre attention sur le fait que le financement prévu par l'Education Nationale s'avère très faible, et vous remarquez, qu'à chaque fois, si nous voulons faire face à l'afflux des enfants, nous devons ajouter une importante participation communale. Il faudrait faire le plus grand nombre de classes économiques possible, ce qui nous permettrait de rattraper notre retard, et puis, ensuite, faire des classes traditionnelles, à partir du moment où tous les enfants auront des classes économiques.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n° 8
Approuvé
Saint-Joris, le 21 septembre 1970
Pour le Sujet
le Secrétaire Général
signé : Ph. Terrier
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ph. Bergeron